

GRADING – Effective September 1980

Dentistry (effective 1987)	Graduate Grades	Under-graduate Grades	Grade Points	Numerical Scale of Marks
A	A	A	4.0	85 - 100 %
A-	A-	A-	3.7	80 - 84 %
B+	B+	B+	3.3	75 - 79 %
B	B	B	3.0	70 - 74 %
B-	B-	B-	2.7	65 - 69 %
C+		C+	2.3	60 - 64 %
		C	2.0	55 - 59 %
		D	1.0	50 - 54 %
F (0-59%)	F (0-64%)	F (0-49%)	0.0	

Medicine (January 1970 to date):

S = Satisfactory U = Unsatisfactory

Prior to September 2002, numerical grades as well as letter grades were recorded for some courses.

'D' is a passing grade, but is not sufficient if the course is a pre-requisite for other courses or is required by the student's program.

Information about grading policies in effect prior to 1980 (Law prior to 1985, Dentistry prior to 1987) is available at www.mcgill.ca/students/records/transcripts.

Grade Point Average (GPA)

All credits attempted are used in the calculation of the Grade Point Average, including courses with a grade of 'D' or failed courses that are repeated or for which supplemental examinations are taken.

Other Grades

CR Credit granted based on equivalent qualifications
EX Exemption
FN Failure, may not write a supplemental examination
HH To be continued
IP In progress
J Absent
K Incomplete
KE or K* Further extension granted
KF Incomplete - Failed
KK Completion requirement waived
L Deferred
LE or L* Deferred - extension granted
N Withdrew without approval
NA or && Grade not yet available
NC No evaluation
NE No evaluation
NR No grade reported by the instructor (recorded by the Registrar)
P Pass
Q Course continues in following term
R Course credit
S Satisfactory
U Unsatisfactory
W Withdrew
WF Withdrew - failing
WL Faculty Permission to withdraw from a deferred examination
W-- or -- No grade: student withdrew from the University

Administrative Statuses

(applicable to the Academic Integrity Tutorial)

CO Completed
IC Incomplete

Remarks

A included in the GPA calculation but not credits
E excluded from the GPA and credit calculation
I included in the GPA and credit calculation
EXC excluded from the GPA and credit calculation, normally at the time of a change in the student's degree program

Remarks – Prior to September 2002

G credit not normally allowed but permitted in this case
H pass at undergraduate level
Ø completion from earlier year
R course repeated to meet program time limit
T credit by exam only
U extra
V course for non McGill DCS
X extra
Y not for credit, not calculated in the GPA
Z course for McGill DCS

Class Average

Where appropriate, a class average expressed as the letter grade most representative of the class performance, appears in the class average column.

Credits

Since September 1971, most courses have carried a credit weight. Generally, a one-term course taught for 3 hours a week carries 3 credits. The number of credits completed is shown for most programs.

Prior to Fall 2002 an asterisk (*) appears next to the credit value of courses not counted in the total credits earned.

Non-Credit Courses

Courses offered by the School of Continuing Studies which are non-credit are assigned Continuing Education Units (CEU). One CEU represents 10 hours of participation.

Multi-Term Courses

A multi-term course is indicated by a ◇ following the course number.

DCS/DEC

Since 1969, Quebec high school graduates must complete a two-year college (CEGEP) program leading to a Diploma of Collegial Studies (DCS/DEC) before entering university.

Graduation Honours – Effective September 2009

Distinction The notation of *Distinction* is awarded to students who have completed the required number of McGill credits for graduation and whose cumulative grade point average is in the top 25%, but below the top 10%, of their Faculty's graduating class.

Dean's Honour List A graduand identified as being on the *Dean's Honour List* must have earned a cumulative grade point average within the top 10% of their Faculty's graduating class.

NOTATION – depuis septembre 1980

Médecine dentaire (depuis 1987)	Notes de 2 ^e /3 ^e cycle	Notes de 1 ^{er} cycle	Notes pondérées	Échelle numérique des notes
A	A	A	4.0	85 - 100 %
A-	A-	A-	3.7	80 - 84 %
B+	B+	B+	3.3	75 - 79 %
B	B	B	3.0	70 - 74 %
B-	B-	B-	2.7	65 - 69 %
C+		C+	2.3	60 - 64 %
		C	2.0	55 - 59 %
		D	1.0	50 - 54 %
F (0-59%)	F (0-64%)	F (0-49%)	0.0	

Médecine (janvier 1970 à aujourd'hui) :

S = satisfaisant U = insatisfaisant

Avant septembre 2002, les notes numériques et les notes graphiques étaient indiquées pour certains cours.

« D » est une note de passage, mais qui ne suffit pas si le cours est exigible pour d'autres cours ou si le cours est obligatoire dans le cas du programme de l'étudiant.

On trouvera des données sur les politiques de notation en vigueur avant 1980 (pour le droit, avant 1985 et la médecine dentaire, avant 1987) à l'adresse <http://www.mcgill.ca/students/records/fr/transcripts/key>.

Moyenne pondérée (MP)

Toutes les unités visées servent au calcul de la moyenne pondérée, y compris les cours auxquels l'étudiant obtient un « D » ou les cours auxquels l'étudiant a échoué et qu'il redouble ou pour lesquels il subit un examen de reprise.

Autres notes

CR Unité accordée en fonction de qualifications équivalentes
EX Dispense
FN Échec, sans droit de passer un examen de reprise
HH À suivre
IP En cours
J Absent
K Incomplet
KE ou K* Autre prolongation consentie
KF Incomplet - échec
KK Dispense d'achèvement
L Reporté
LE ou L* Reporté - prolongation accordée
N Abandon sans autorisation
NA ou && Note pas encore disponible
NC Sans évaluation
NE Sans évaluation
NR Aucune note déclarée par le chargé de cours (consignée par le registraire)
P Réussite
Q Cours poursuivi au trimestre suivant
R Unité de cours
S Satisfaisant
U Insatisfaisant
W Abandonné
WF Abandonné - échec
WL Autorisation de la faculté de ne pas subir un examen reporté
W-- ou -- Pas de note : l'étudiant a quitté l'Université

Statuts administratifs

(applicables au tutoriel d'intégrité académique)

CO Terminé
IC Incomplet

Remarques

A inclus dans le calcul de la MP, mais sans unités
E exclu de la MP et du calcul des unités
I inclus dans la MP et le calcul des unités
EXC exclu de la MP et du calcul des unités, normalement au moment d'un changement dans le programme de l'étudiant sanctionné par un grade

Remarques – avant septembre 2002

G Unité normalement interdite, mais autorisée dans ce cas
H Réussite au niveau du 1^{er} cycle
Ø Terminé au préalable
R Cours redoublé pour respecter l'échéance du programme
T Unité accordée sur examen seulement
U Extra
V Cours valant pour un DEC hors McGill
X Extra
Y Sans unité, non calculé dans la MP
Z Cours valant pour le DEC de McGill

Moyenne de la classe

Lorsqu'il y a lieu, la moyenne de la classe, exprimée comme la note alphabétique la plus représentative des résultats de la classe, figure dans la colonne de la moyenne de la classe.

Unités

Depuis septembre 1971, la plupart des cours ont un coefficient exprimé en unités. En général, un cours d'un trimestre enseigné trois heures par semaine vaut 3 unités. Le nombre d'unités obtenues est indiqué pour la plupart des programmes.

Avant l'automne 2002, un astérisque (*) figure en regard du coefficient d'unités des cours qui ne sont pas comptabilisés dans le total des unités obtenues.

Cours sans unités

Les cours dispensés par l'École d'éducation permanente pour lesquels l'étudiant n'a pas reçu d'unités donnent droit à des unités d'éducation permanente (UEC). Une UEC représente 10 heures de participation à un cours.

Cours échelonnés sur plusieurs trimestres

Un cours échelonné sur plusieurs trimestres est indiqué par un ◇ suivi du numéro du cours.

DCS/DEC

Depuis 1969, les diplômés des écoles secondaires du Québec doivent suivre un programme collégial de deux ans sanctionné par un diplôme d'études collégiales (DEC/DCS) avant d'être admis à l'Université.

Mentions d'honneur pour les diplômés – depuis septembre 2009

Distinction La mention de *Distinction* sera attribuée aux étudiants qui ont réussi le nombre exigé d'unités de McGill en vue de l'obtention du diplôme et qui se classent parmi les meilleurs 25 % (mais sous le seuil des 10 %) de l'effectif de dernière année dans chaque faculté, selon leur moyenne pondérée cumulative.

Tableau d'honneur du doyen Un étudiant en passe d'obtenir son diplôme et sélectionné en vue du *Tableau d'honneur du doyen* devra être du nombre des étudiants de dernière année dans chaque faculté se classant parmi les meilleurs 10 %, selon leur moyenne pondérée cumulative.